



Adhérez ou renouvelez votre adhésion au SPELC Nord et Pas de Calais Un syndicat professionnel, proche de vous.

Les adhérents du SPELC Nord et Pas de Calais bénéficient :

- d'une **réduction de l'impôt sur le revenu** égale à 66% du montant de la cotisation versée (même en frais réels) ou **crédit d'impôt** pour les non imposables.
- de **l'assurance responsabilité juridique** dans le cadre de leur activité professionnelle, la protection juridique étendue en défense et en recours dans le cadre de la responsabilité pénale professionnelle.
- de **l'intervention de votre représentant** pour n'importe quelle autre demande auprès de votre employeur : vérification de contrat de travail, de vos conditions de travail...
- **d'une réponse rapide aux questions** que vous pouvez envoyer à votre représentant.
- **des informations** envoyées régulièrement par *courrier électronique*.
- de la possibilité d'obtenir une **évaluation de votre future retraite**.
- d'un abonnement à la **publication nationale** (8 numéros de l'« Educateur Chrétien », dossiers spécifiques).
- d'une **lettre d'information catégorielle** (salariés des établissements...).
- d'un **accès codé aux ressources en ligne** sur le site www.spelc.fr
- **d'une réduction sur les tarifs de la Mutuelle Saint-Christophe (santé, habitation, automobile...)**
Nouveau à partir du 01^{er} janvier 2018
- de l'exonération de droit d'entrée aux services proposés par le **Crédit Social des Fonctionnaires** : crédit, assurances, épargne...

Comment faire ?

Renvoyez votre bulletin d'adhésion minutieusement rempli, et **votre chèque daté du jour de l'envoi** (vous pouvez régler votre cotisation en plusieurs fois, dans ce cas envoyez tous vos chèques datés du jour de l'envoi avec dates d'encaissement souhaitées au verso) libellé(s) à l'ordre du « SPELC 59-62 », au trésorier :

Mr Antoine MIERZWIAK SPELC

28 rue Hector Berlioz

59 112 ANNOEULLIN

Pour toute situation particulière, n'hésitez pas à nous contacter !

BULLETIN D'ADHESION AU SPELC 59 et 62 : ANNEE 2017 – 2018.

O M. O Mme. (nom) (prénom)
 né(e) le / / Adresse personnelle :
 Tel. fixe : Tel. portable :
 Adresse e-mail (écrire grand et très lisiblement svp) :

O Nouvel adhérent. O (changement d'état civil) déjà adhérente l'an passé /s le nom de

O En activité à l'établissement (cochez et complétez) : O 1er degré O 2nd degré O Agricole
(nom)
 (adresse).
 (code postal) (ville)

Je fais partie du personnel (préciser votre situation en cochant plusieurs cases si nécessaire).

O d'administration enseignants de droit privé Formateur documentaliste
 O d'éducation en tant que : O surveillant O cadre éducatif O animateur (.....)
 O PSAE (personnel de service) éducateur vie scolaire
 O de direction : O chef d'établissement du 1^{er} degré O chef d'établissement du 2nd degré
 O adjoint, responsable de cycles ou de niveaux.

Je suis : O à temps complet O à temps partiel (quotité horaire :sur.....)

Ma strate : Mon indice : Mon échelon :

Adhérent à la MNEC : Oui Non (entourer svp)

Je suis éventuellement volontaire pour être correspondant du SPELC dans mon établissement, c'est-à-dire afficher nos documents sur le panneau syndical et distribuer nos infos dans les casiers des collègues : Oui Non (entourer svp)

Je déclare adhérer au SPELC pour l'année scolaire 2017 – 2018.

Ci-joint ma cotisation d'un montant de € (sous réserve de validation par notre service)

A le

Signature :

Salaire mensuel net	Cotisation annuelle
Salariés de strate 1 et 2	65,00 €
< 1 000	50,00 €
1 001 à 1 100€	55,00 €
1 101 à 1 200€	60,00 €
1 201 à 1 300€	65,00 €
1 301 à 1 400€	70,00 €
1401 à 1 500€	75 ,00€
1 501 à 1 600€	80,00 €
1 601 à 1 700€	85,00 €
1 701 à 1 800€	90,00 €
1 801 à 1 900€	95,00 €
1 901 à 2 000€	100,00 €
2 001 à 2 100€	105,00 €
2 101 à 2 200€	110,00 €
2 201 à 2 300€	115,00 €
2 301 à 2 400€	120,00 €
2 401 à 2 500€	125,00 €
2 501 à 2 600€	130,00 €
2 601 à 2 700€	135,00 €
2 701 à 2 800€	140,00 €
2 801 à 2 900€	145,00 €
2 901 à 3 000€	150,00 €
> 3 000€	160,00 €
Cotisation couple	Cotisation du salaire le plus élevé plus 50 €.

66 % de réduction ou de crédit d'impôt :

Ce que vous coûte réellement une cotisation de :

50 € × 0,34 = 17 € après réduction d'impôts
60 € × 0,34 = 20 € après réduction d'impôts
70 € × 0,34 = 24 € après réduction d'impôts
80 € × 0,34 = 27 € après réduction d'impôts
90 € × 0,34 = 31 € après réduction d'impôts
100 € × 0,34 = 34 € après réduction d'impôts...

D'après le salaire net mensuel avec HS, supplément familial, indemnités de direction...

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.